



Troisvierges, le 25 octobre 2024

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que

Le nouveau règlement communal instituant un régime d'aides financières aux personnes physiques concernant la promotion de la durabilité, de l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources naturelles et de la mise en valeur des énergies renouvelables dans le domaine du logement

a été approuvée par le conseil communal de Troisvierges en date du 14 octobre 2024.

Le public peut prendre connaissance des approbations dont question au secrétariat communal.

pour le collège échevinal :
le bourgmestre,
signé Edy Mertens



enlever 31.10.24



enlever le 31.10.2024